

Les centres d'enfouissements débordent. Les réquisitions préfectorales se succèdent. Et l'envoi des déchets sur le continent paraît imminent. Au milieu de ce marasme semble émerger un projet dont personne, ou presque, ne parle. Alexandre Lanfranchi, gérant du site de Viggianello en activité, a proposé la création, à Viggianello toujours, d'un écopôle. Sur ce site, il entend allier tri et enfouissement (lire ci dessous).

Alors que de nombreux travaux ont déjà été entrepris à la suite de l'obtention des différents permis, le site pourrait être opérationnel d'ici quelques mois. Mais l'écopôle, plus communément appelé Viggianello II, ne semble toujours pas intéresser les élus locaux.

Pourtant, sur le papier, tous les voyants semblent au vert. Ou en passe de l'être. De l'aveu d'une source préfectorale, l'écopôle paraît même "très adapté".

"Projet conforme" selon l'État

Avant de détailler son projet, Alexandre Lanfranchi remonte à la genèse de l'histoire. "Lors de la réalisation du dossier, nous avons dû franchir plusieurs étapes, confie le gérant. Et nous avons été, à chaque fois, en conformité avec tous les plans en vigueur. À la fin, les services de la préfecture ont validé le fait que notre projet était bien conforme. Aujourd'hui, des politiciens qui ne savent pas de quoi ils parlent se lèvent pour nous dire que ce n'est pas compatible. On nous oppose notamment la feuille de route de la collectivité. Qui d'ailleurs n'existe pas encore", constate-t-il.

Autre argument, mis en avant par le maire de la commune et conseiller territorial de la majorité nationaliste, Joseph Pucci: les nuisances. Ce dernier a pourtant accordé les permis liés à la construction de l'écopôle. Corse-Matin n'a pu joindre le maire de



Alexandre Lanfranchi, gérant du site de Viggianello en activité, a proposé la création, à Viggianello toujours, d'un écopôle alliant tri et enfouissement.

/PHOTOS A. F.L.

Viggianello qui s'était toutefois exprimé sur le sujet, dans un article paru dans nos colonnes le 29 mars 2017: "Nous ne sommes plus favorables à ce projet. Ce n'est pas parce que l'on émet un avis favorable que l'on ne peut plus se rétracter. Ce n'est pas irréversible."

Ce revirement, Alexandre Lanfranchi ne l'encaisse pas. D'autant que selon lui, l'argument des nuisances ne résiste pas à l'examen.

"Le centre ouvrira ses portes à 5 heures, précise-t-il. Ce qui signifie que les trajets se feront quasiment de nuit. Pour ce qui est des nuisances olfactives, tous les camions devront passer, quotidiennement, par un poste de lavage. Ils seront nettoyés et désodorisés." Dans cette même logique, ce dernier a fait mesurer la route par un huissier. "Il a marché pendant 3,5 km. Sur cette distance, la route fait en moyenne 6,50 mètres. Ce n'est pas un chemin de terre", précise-t-il.

Enquête publique

En 2017, une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, a été réalisée. Un avis négatif a été émis. "Le bassin de population représenté 12000 personnes. Sur ces 12000 personnes, 166 ont dit non et 248 ont dit oui", avance le conseil d'Alexandre Lanfranchi, M^{me} Caroline Canaletti. "Il y a plus de pour que de contre et on a un avis négatif. C'est incompréhensible", juge le porteur de projet. Par ailleurs, l'autorité environnementale de la préfecture de Corse s'est exprimée sur ce projet. Dans un document datant du 29 novembre 2016, elle écrit: "Les impacts des installations sur la qualité des eaux souterraines et superficielles, les impacts des rejets atmosphériques et ceux liés aux aspects paysagers restent, en fonctionnement des installations, a priori limités, et sont jugés peu significatifs compte tenu de la mise en place de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation". Alexandre Lanfranchi

rappelle également: "C'est sur la base des permis obtenus que j'ai commencé les études, que j'ai dépensé mon temps et mon argent sans compter."

Ces éléments n'ont jamais été contestés par les élus locaux. Mais ces derniers, estimant qu'ils ont pris leur part, refusent de voir converger à nouveau les déchets dans leur région.

D'autre part, le conseil exécutif de la Collectivité de Corse souhaite que le traitement des déchets reste dans le giron public.

"Un problème de voyoucratie"

Face à ce positionnement, Alexandre Lanfranchi a proposé à la CdC de "racheter" son projet. Le porteur de projet a déjà évoqué cette vente par le passé. Lors de l'émission Cuntrastu, diffusée le 11 septembre 2018 sur ViaStella, alors qu'il était le contradicteur de Gilles Simoneoni, il a même renouvelé son offre. "Le centre sera bien sûr estimé par un expert.

Mais si je vends le projet, ça coûterait grosso modo le prix d'une année d'export", calcule-t-il.

Le marché pour exporter les déchets devrait coûter à la collectivité entre "20 et 25 millions d'euros sur trois ans", selon le propriétaire du centre de Viggianello. Il précise qu'il n'est pas "fermé" quant aux modalités de vente (les infrastructures et le terrain ou bien seulement les infrastructures). "Je suis prêt à discuter."

Du côté de la collectivité, François Sargentini, président de l'office de l'environnement de Corse (OEC), assure que "rien n'est figé". "Mais il s'agit de respecter la volonté des élus qui ne veulent plus de déchets, poursuit-il. Nous avons voté des motions en ce sens. Et nous voulons construire autre chose par rapport à ce qui se fait. Des sites modernes." Sans trop en dire, il conclut tout de même: "Le débat n'est pas clos contrairement à ce que l'on peut penser." Josiane Chevalier, la préfète de Corse, qui ne dispose pas directement de la compétence,



Alexandre Lanfranchi.

/DOCUMENT CORSE-MATIN

s'en remet, elle aussi, aux élus locaux: "Il est difficile d'aller contre eux."

Pourquoi personne n'entend déposséder le carton dans lequel se trouve l'écopôle? "Le vrai nœud, c'est un problème de voyoucratie, de politiciens corrompus. La réalité c'est que des personnes aux responsabilités ont un problème avec moi", dénonce Alexandre Lanfranchi.

JEANNE-F. COLONNA

isreadier